

PARTICIPEZ AU CHALLENGE 2025

ANLCI 

Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

illettrisme

innumérisme

illelectronisme



Les jeunes
aussi sont
concernés

Pas de honte à avoir, des solutions existent.

L'essentiel est de ne pas rester isolé(e) face aux difficultés avec la lecture, l'écriture, le calcul, le numérique. La dématérialisation accélérée des services dans notre quotidien peut aggraver les choses, priver les jeunes du recours à leurs droits, entraver leur vie culturelle, citoyenne, ... Être empêché de bien lire, s'exprimer par écrit, calculer, peut aussi tout simplement brider l'expression, la créativité.



Vous avez vous-même entre 18 et 29 ans
et vous avez envie de lever le tabou sur ces situations,
vécues par de très nombreux jeunes dans notre pays ?

Participez au challenge vidéo

1. Prenez connaissance de ce cahier des charges.
2. Réalisez votre vidéo, de façon individuelle ou accompagné par une structure, en groupe, ...
3. Envoyez la vidéo avant le 20 juin 2025...

... Et vous pourrez espérer faire partie des finalistes dont les vidéos seront rendues publiques en septembre 2025, et remporter l'un des prix décernés !

Basique !

Challenge vidéo jeunes

En quelques chiffres

L'étude Insee FLV nous apprend qu'en 2022, les jeunes de 18 à 29 ans représentent 1 adulte sur 4 en difficulté avec les compétences de base. Par ailleurs, le test des Journées Défense et Citoyenneté démontre qu'en 2023, 12 % des jeunes rencontrent des difficultés dans le domaine de la lecture.

La moitié d'entre eux peuvent être considérés en situation d'illettrisme.

Un concours vidéo pour balayer les idées reçues sur l'illettrisme des jeunes !

Basique

Challenge vidéo jeunes



Objectifs principaux

Dire que les jeunes aussi sont concernés, que l'on peut agir et trouver une solution. Que nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour informer, agir. Encourager les jeunes concernés à oser en parler, lever les tabous en leur donnant le pouvoir d'agir, montrer les bénéfices d'une sortie de l'illettrisme, pourquoi pas promouvoir des solutions existantes, le numéro vert Illettrisme Info Service, etc. Ces éléments sont des repères, ils ne doivent pas nécessairement tous figurer au sein du support présenté.

Qui peut participer ?

Le challenge est ouvert à tous les jeunes qu'ils soient eux-mêmes en difficulté avec les compétences de base ou non. Les structures d'accompagnement de jeunes (missions locales, MJC, MFR, centres sociaux, E2C, etc.) peuvent encourager et encadrer les projets auprès des jeunes. On peut candidater seul ou en groupe.

Cible des messages des vidéos

Les jeunes en difficulté mais aussi tous les jeunes, qui peuvent contribuer à informer, jouer un rôle, faire comprendre qu'il faut sortir de la honte, être bienveillants sur le sujet.

Quelle forme attendue ?

Capsule vidéo, maximum 2 mn 30, idéalement mp4. Les vidéos doivent être sous-titrées.

Contraintes, tonalité attendue

Les témoignages directs sont possibles, tout comme les mises en situation, les créations (motion design, animations,...), les modes « fiction » ou « reportage », les micros-trottoirs, etc. L'essentiel étant, condition prioritaire, d'adopter une posture bienveillante, de rester sur une tonalité positive.

Où déposer les vidéos ?

Par outil de transfert de fichiers lourds (France transfert, We transfer, etc.) à l'adresse contact@anlci.gouv.fr en joignant la fiche de candidature.

Calendrier du challenge

Date limite de dépôt : 20 juin 2025.

Sélection des lauréats : été 2025.

Date de communication des lauréats par le jury : septembre 2025 (Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme - JNAI).

Supports de diffusion et promotion des vidéos lauréates :

Réseaux sociaux (Tiktok, Instagram, Facebook, LinkedIn), sites internet de l'ANLCI et de ses partenaires, chaîne YouTube ANLCI.

Ressources fournies, éléments à renseigner

Ressources sur site www.anlci.gouv.fr ou auprès de contact@anlci.gouv.fr / 04 37 37 16 80.

Pour candidater, vous devez au moment du dépôt de vidéo transmettre la fiche de candidature ci-après renseignée, et les autorisations de droit à l'image fournies complétées.